



CFDT DOUANE – BRETAGNE **FSS Bretagne du 19 mars 2026 :**

La CFDT mobilisée pour des conditions de travail concrètes

Un climat tendu... mais la CFDT reste mobilisée pour les agents

Cette instance s'est tenue dans un climat particulièrement tendu. La CFDT tient néanmoins à rappeler qu'elle consacre son engagement syndical à l'amélioration concrète des conditions de travail des agents dans un contexte où les moyens budgétaires sont contraints. Pas de place pour les querelles syndicales.

Réponse du directeur : un besoin de mieux travailler ensemble

En réponse à notre déclaration liminaire, le directeur a reconnu la nécessité de mettre davantage de liant entre l'administration et les représentant.e.s du personnel. Et nous approuvons cette démarche !

Concernant le déménagement de la division de Brest, il a admis, à demi-mot, que certaines étapes auraient pu être mieux anticipées, notamment sur le plan réglementaire. La CFDT rappelle qu'il ne s'agit pas de piéger l'administration, mais simplement de garantir que les projets soient conduits dans un cadre cohérent, avec l'ensemble des acteurs de la prévention (dont l'ISST lorsque cela est nécessaire).

Point immobilier : vigilance de la CFDT

Brest

Le déménagement de la division vers le site du quai de la Douane est engagé dans une logique de densification des locaux. Pour la CFDT, ce type de projet doit impérativement être présenté en amont, afin d'évaluer ses impacts sur les conditions de travail : organisation des services, espaces disponibles, conditions d'accueil des agents.

Rennes

Le directeur indique que les agents ne seraient pas favorables à un déménagement. La CFDT a tenu à rappeler un point essentiel : il ne faut pas confondre les constats inscrits dans le DUERP (manque de place, insécurité...) avec un refus de déménager.

Les agents peuvent souhaiter une amélioration de leurs conditions de travail sans pour autant vouloir changer de commune, ce qui aurait des conséquences importantes sur leur vie personnelle (trajets, logement, organisation familiale).

Santé et sécurité au travail : quelques éléments

- 9 accidents de service recensés en 2025 (dont 1 accident de trajet)
- 23 aménagements de postes ou matériels
- 25 fiches d'aménagement de fonctions concernant 18 agents

Ces chiffres confirment la nécessité de poursuivre une politique de prévention active et structurée.

Formations 2026 : un point positif

La CFDT salue la qualité du programme de formation proposé :

- premiers secours (PSC), risques incendie
- prévention des TMS,
- risques chimiques,
- risques psychosociaux,
- formations spécifiques métiers (ex : NAC).

Ces formations constituent un levier essentiel de prévention. La CFDT encourage les agents à s'y inscrire et demande que leur accès soit facilité.

Budget et actions prévues

Dans un contexte budgétaire contraint :

- formations déjà programmées (PSC, incendie),
- maintenance des défibrillateurs,
- renouvellement de matériel de sécurité et ergonomique.

Projet formation CEPS à Lorient : La CFDT a salué la proposition de formation relative à la gestion des chutes à l'eau en milieu portuaire, notamment en conditions opérationnelles (tenue, équipements, armement). Cette initiative, portée par une représentante du personnel d'un autre syndicat, illustre l'intérêt de faire émerger des actions de formation adaptées aux réalités du terrain.

Accidents et situations sensibles

Plusieurs accidents de service ont été évoqués, ainsi qu'une situation grave à Roscoff nécessitant des investigations. La CFDT sera particulièrement vigilante au suivi de ces situations et à la protection des agents concernés.

Et maintenant ?

Le groupe de travail relatif aux DUERP et PAPRIPACT 2026 AG/CO et SURV se tiendra finalement sur une seule journée, le 2 avril 2026.

La CFDT y participera avec trois représentant.e.s, dans une démarche constructive et exigeante, afin de faire progresser concrètement la prévention dans les services.

Les membres CFDT Douane de la F2S DR Bretagne